



Bobigny, lundi 26 avril 2021

Monsieur le Recteur de l'académie de Créteil,

Monsieur l'Inspecteur d'académie-Directeur académique des services de l'éducation nationale de Seine-Saint-Denis,

Certaines dispositions du décret 2020-1299 du 24 octobre 2020 instaurant une prime dite de *fidélisation* de 10 000 € versée aux agent-es public-ques exerçant 5 années en Seine-Saint-Denis de façon continue ainsi que la circulaire rectorale du 15 mars 2021 qui en précise la mise en place s'avèrent très restrictives au sein de l'Éducation nationale.

Nous dénonçons en premier lieu l'exclusion totale que subissent des agent-es pourtant au contact quotidien du public : celles et ceux qui assurent l'accueil de publics à la DSDEN, les secrétaires de circonscription dans le 1<sup>er</sup> degré, en CIO et en CMS, les directeur-trices de CIO, les PsyEN EDO du CIO auprès du Tribunal de Bobigny, les coordonnateurs-trices REP / REP+, les assistant-es de service social du personnel et ceux et celles mis.es à disposition de la MDPH, les enseignant-es affecté-es à l'hôpital, les conseillers techniques EPS et sport scolaire et directeur et adjointe UNSS ...

Par ailleurs, l'annexe 2 de la circulaire rectorale ne prévoit que 2 000 € pour les collègues déjà en poste au 1<sup>er</sup> septembre 2020 et ayant déjà au moins 4 ans d'ancienneté dans le département s'ils-elles partent avant 2025 (mutation ou retraite en 2023 ou 2024, par exemple). Voilà une drôle de façon de récompenser et fidéliser les agent-es qui ont le plus d'expérience, en particulier dans les quartiers populaires où l'on a le plus besoin d'équipes pédagogiques et pluri-professionnelles stables !

Enfin, la circulaire précise la nature « *des interruptions de services liées à des congés ne plaçant plus l'agent en situation d'activité* » avec notamment le congé parental, congé longue maladie, congé proche aidant... Si le congé dépasse 4 mois, cette durée ne sera pas comptabilisée et repoussera d'autant le versement de la prime. Concernant le congé parental, nous dénonçons une inégalité de plus faite aux femmes. Les métiers de l'éducation nationale sont très féminisés et ce sont elles qui prennent le plus souvent ce congé. Une nouvelle fois, force est de constater que nous sommes loin des effets d'annonce sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, en particulier en ce qui concerne

l'articulation des temps de vie personnelle et professionnelle, pourtant l'un des grands axes de l'accord signé par les représentant-es des employeurs publics en 2018 ! Concernant le congé de longue maladie, le congé de présence parentale ou de proche aidant, nous constatons une fois de plus le mépris et le manque d'humanité avec lesquels sont traité-es des agent-es qui, évidemment, n'ont pas choisi d'être gravement malades ou de s'occuper d'un-e proche.

Nous vous demandons d'intervenir sur ces différents points, afin de réparer l'injustice faite aux laissé-es-pour-compte, l'iniquité faite aux retraitables et aux affecté-es avant le 1<sup>er</sup> septembre 2019 et contre l'inégalité faite aux femmes et l'inhumanité pour certains congés.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Recteur et Monsieur l'Inspecteur d'académie, l'expression de notre plus sincère attachement au service public.

**Le décret doit être immédiatement modifié afin que ces agent-es oublié.es soient éligibles à la prime dite de *fidélisation* !**

**Nous exigeons que ces congés n'interrompent pas le décompte des 5 années de services requis pour ouvrir droit à l'attribution de la prime dite de *fidélisation* !**

**Nous exigeons une autre lecture du décret et une nouvelle circulaire intégrant la progressivité du versement de la prime avec 2 000 € si départ en 2021, 4 000 € en 2022, 6 000 € en 2023 et 8 000 € en 2024 afin de fidéliser et récompenser ces agent-es qui ont contribué au quotidien au service public d'éducation pour la réussite de tou-te-s les élèves du département !**

Christine JARRIGE et Karim BACHA, co-secrétaires généraux FSU 93

Basile ACKERMANN, secrétaire départemental CGT Educ'Action 93

Camille SAUGON, SUD Education 93